

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 3 février 2025 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2025, le 3 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents : BERNARD Pierre-François, CACHOD Chrystelle, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, FAIVRE Amandine, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, NICOD Isabelle, PARIS Mélanie, SIRON Alexandra, VIPREY Nicolas

Étaient absents excusés : BEY Tiffany, CHANUDET Jean-Marie, MOUROT Christian, ODIN Jean-Luc représenté par BERNARD Pierre-François

Ordre du jour :

- Forêt/ONF :
 - Bilan 2024
 - Programme des travaux 2025
- Baux ruraux :
 - Xavier PATTON
 - ACCA "La Diane" de Rantechaux
- Présentation et validation de la procédure de gestion de la réglementation sur les chiens
- Validation de l'APD de l'ancienne cure de Nods
- Réflexion sur la revalorisation de la maison Guyon
- Nouvelle tarification des photocopies et impressions
- Tarif de vente des parcelles de la 2^{ème} tranche du lotissement Les Perrières
- Questions diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 janvier 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2/ Forêt

- *Bilan 2024*

Madame Marie PONTARLIER présente le bilan de l'année 2024, notamment le volume de bois récolté : 5 490 m³ récolté dont 86 % de subi. C'est la 1^{ère} année depuis 2020 où le volume avoisine le volume moyen annuel à prélever de l'aménagement. Les difficultés de vente des coupes résineuses sont également abordées.

- *Programme des travaux 2025*

→ Le Programme des travaux 2025 est présenté (voir tableau ci-contre) :

Libellé Travaux	Parcelles	Quantité	Unité	Montant devis	Montant Total
Dégagement de plantations et de semis naturels	16/62/78/98	1,750	ha	2 380,00 €	8 310,00 €
	21/81/89/115	3,300	ha	4 330,00 €	
	105	1,100	ha	1 600,00 €	
nettolement	114	0,500	ha	980,00 €	980,00 €
nettolement	63	1,000	ha	2 290,00 €	2 290,00 €
travaux de plantation	4	420,000	plant	3 060,00 €	9 830,00 €
	93	1400,000	plant	6 770,00 €	
entretien + création des limites	st Esprit + nouvelle soumission	6,800	km	3 100,00 €	3 100,00 €
entretien des dessertes , épareuse, lamier	les turlots, p 81 p50	3,400	km	3 550,00 €	3 550,00 €
				TOTAL	28 060,00 €

→ Le programme de subvention France Nation Verte est présenté. Il peut financer 40 à 50 % des plantations dans les parcelles ayant subies des coupes sanitaires.

→ La commission, sur proposition de l'ONF, souhaiterait déposer un dossier pour des plantations dans les parcelles 62, 102, 93 et éventuellement 115 pour environ 4 ha.

Des interrogations sont levées sur l'intérêt de planter au vu du contexte de dépérissement de la forêt : Madame Marie PONTARLIER explique le principe de gestion durable de la forêt (engagement PEFC), évoque que la forêt est un élément régulateur naturel de la ressource en eau et que les plantations permettent d'expérimenter de nouvelles essences en complément de la régénération naturelle.

Des interrogations sont également soulevées sur les éventuelles nouvelles acquisitions de parcelles forestières. Il est recommandé d'acquérir les parcelles enclavées ou contigües dans la forêt communale car cela facilite la gestion de celles-ci. Par ailleurs, il est du rôle de la commune de prendre en charge les éléments naturels dans le cadre de son rôle pour l'intérêt général.

→ Le prévisionnel des recettes et dépenses 2025 est présenté :

Prévision de recettes	
Prévisions volume	3000 € + chablis
Estimation de recettes	122 500 €

Prévision des dépenses	
Travaux sylvicoles	28 100 €
Estimation des frais de garderie	17 000 €
Estimation des frais d'exploitations	20 000 €
Contribution à l'hectare	2 215 €
Contribution Volontaire Obligatoire	1 500 €
Total	73 815 €

→ Madame Mélanie PARIS indique que lors de la commission forêt, l'analyse de l'appel d'offre pour l'exploitation des bois de La Baraque a été réalisée : 4 offres (dont 1 hors délais) ont été reçues, l'offre retenue est la moins disante à 20 €/m³.

3/ Baux ruraux

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que suite à la création de la commune nouvelle le 1^{er} janvier 2016, le Maire souhaite reprendre tous les baux communaux afin d'harmoniser en un

bail unique pour chacun des bailleurs. Ces prix seront réactualisés chaque année au mois d'octobre, par application du taux de variation des fermages, fixé par l'Etat Ministériel. Les baux sont signés pour une durée de 9 ans à partir de l'année de signature, renouvelable tacitement.

En 2023 a débuté la reprise de tous les baux ruraux avec la nouvelle entité de la commune, ainsi que la mise à jour des références cadastrales. Ce travail s'est poursuivi sur 2024 et continue en 2025 avec :

A- Bail rural avec Monsieur Xavier PATTON

- Bail à la ferme entre la commune et Monsieur Xavier PATTON domicilié au 7 rue des Tilleuls - Rantechaux - 25580 LES PREMIERS SAPINS.

↳ le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

B- Bail rural avec l'ACCA "La Diane" de Rantechaux

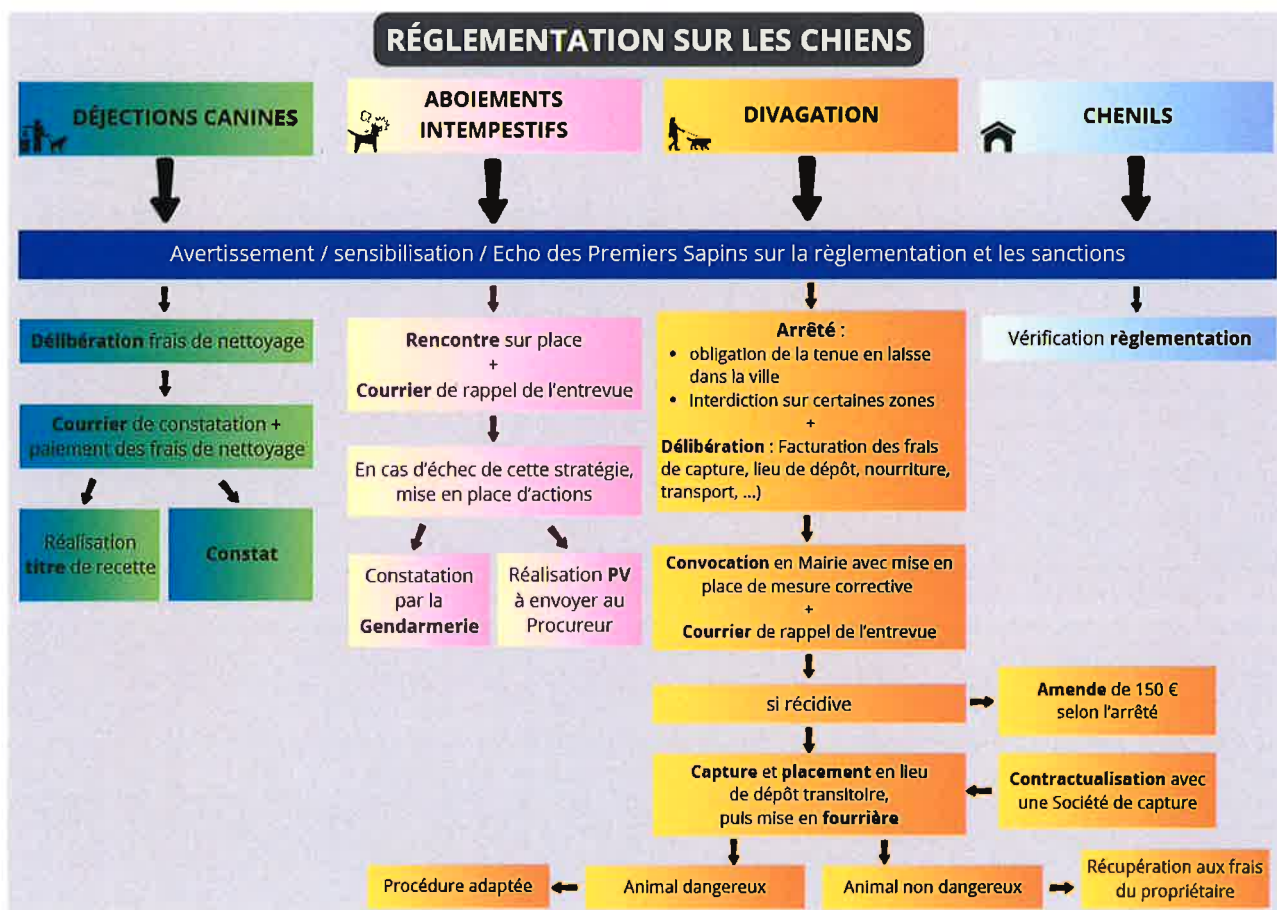
- Bail à la ferme entre la commune et l'ACCA "La Diane" de Rantechaux représentée par Monsieur Gérard VAUFREY, en sa qualité de Président, domicilié au 26 rue du Hameau – 25660 SAÔNE.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

Madame Annick GIRARD arrive en séance.

4/ Présentation et validation de la procédure de gestion de la réglementation sur les chiens

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le travail débuté en 2024 sur la divagation des chiens, les déjections, les aboiements intempestifs et les chenils, qui se poursuit sur 2025. Les différents courriers, arrêtés et délibérations sont lus aux Conseillers qui en valident la teneur selon le schéma ci-dessous :



Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Valider la procédure ci-dessus qui s'appliquera à compter du 1^{er} avril 2025, délai permettant de diffuser de l'information ;
- Valider la mise en place d'un forfait de 100 € pour le nettoyage des déjections canines par les services techniques ;

- Valider la mise en place d'un forfait de 400 € pour les frais de gestion lors de la divagation des chiens (100 € pour les frais de "lieu de dépôt" par la commune auxquels s'ajoute 300 € pour les frais de capture par une société spécialisée le cas échéant) ;
 - Sensibiliser les citoyens à leurs responsabilités en matière de divagation des chiens par le biais de campagnes d'information et de panneaux explicatifs
 - L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

5/ Validation de l'APD de l'ancienne cure de Nods

Monsieur Alexandre COINTET présente au Conseil les plans de l'avant-projet définitive (APD) réalisés par le cabinet KRUZIC, ainsi que le nouveau plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Taux	Montant HT
Région - Effilogis	4.1 %	29 935 €
Conseil Départemental du Doubs	27.6 %	200 000 €
DETR/DSIL	19.6 %	142 475 €
SYDED	12.4 %	90 000 %
Autofinancement	36.3 %	263 404 €
Total	100.00 %	725 814 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- Valider l'APD et le nouveau plan de financement tels que présentés ci-dessus ;
- L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier et déposer les demandes de subventions aux différents financeurs.

↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

6/ Réflexion sur la revalorisation de la maison GUYON

Au vu d'un certain nombre de points forts ressortis dans le diagnostic (positionnement géographique, politique de service et d'équipement, population jeune et active, cadre de vie, vie locale animée, centralité de Nods, dynamisme local), mais aussi de défis à relever (éclatement des villages, lien à renforcer, gestion d'un patrimoine conséquent à entretenir, manque d'appartenance, absence de lieu fédérateur convivial), une ambition pour la commune est proposée :

Les Premiers Sapins souhaite devenir en 2040 une commune basée sur des liens consolidés entre les différents villages, habitants et usagers avec une centralité renforcée et fédératrice tout en valorisant et préservant le cadre de vie et les espaces naturels.

Cette ambition est décomposée en 3 axes et 24 actions dont un certain nombre :

- Sont déjà mis en œuvre (1/2/3/5/10/11/12/13/19/20/21/22)
- Alors que d'autres relèvent d'un intérêt stratégique moindre (4/18/23/24)
- Ainsi la stratégie proposée plus haut et les actions y contribuant méritent d'être débattues en conseil :
 - 6 : Se doter d'un lieu de vie et de rencontre fédérateur
 - 7 : Doter les villages de micro-équipements de proximité et spécifiques (complémentarité)
 - 8 : Soutenir les associations et les acteurs de la vie locale dans le développement de leurs offres (mise à disposition de salle, aides financières...)
 - 9 : Prospector pour accueillir de nouvelles offres culturelles, notamment autour du cinéma et de la musique
 - 14 : Maintenir une offre de service de qualité alimentant la vie culturelle et associative (médiathèque, EVS)
 - 15 : Renforcer l'offre de services à destination des scolaires, augmenter la capacité d'accueil du périscolaire, augmenter la capacité d'accueil de la cantine
 - 16 : Accueillir la cuisine centrale intercommunale
 - 17 : Soutenir la rénovation des logements vacants, dégradés et énergivores

Un débat s'ouvre sur ces éléments et permettent d'affiner la réflexion sur nos besoins et de voir si l'opportunité de la maison Guyon répond à certains d'entre eux.

Ainsi, au vu de ces priorités, il pourrait être proposé de travailler sur un programme permettant de :

- Déplacer la cantine de l'école primaire actuellement dans la salle de la poste estimé à 100 m² par Familles Rurales.
- De créer une salle d'animation pour différentes activités (vannerie, périscolaire, ...) en remplacement de celle de l'ancienne mairie pour entre 70 à 100 m². Cette salle pourrait éventuellement aussi servir à des activités associatives corporelles (taï chi, gym, ...), afin de libérer la salle des fêtes et concentrer le chauffage dans un lieu chauffé toute l'année (déjà relié au réseau de chaleur), mais aussi à une offre d'activités nouvelles tournée autour de l'apprentissage d'activités culturelles portées dans le cadre du déploiement de l'offre de la médiathèque et de l'EVS dans le cadre d'une nouvelle politique de service.
- De mettre à disposition de Familles Rurales des bureaux pour 50 m² pour remplacer ceux de l'ancienne mairie de Nods.

Une partie de ces actions ferait l'objet d'une facturation à Familles Rurales.

Par ailleurs en complémentarité ou en mutualisation, il pourrait être envisagé de créer des espaces pour les associations pour remplacer ceux existants dans l'ancienne Mairie de Nods et au garage de l'ancienne Mairie de Vanclans. Ce point pourra être validé par les associations lors de la réunion du 14 mars 2025.

L'ensemble de ces besoins pourraient couvrir la surface du rez-de-chaussée d'environ 260 m² et potentiellement d'un étage.

Si cela devait être validé, cela devrait se mettre en parallèle avec :

- La vente de bâtiment de La Poste.
- Le travail sur les locaux vides à l'horizon 2027 à savoir le garage de Vanclans et le 26 Grande Rue.

Cela devrait aussi être couplé avec une politique de l'habitat ambitieuse :

- Poursuite de la fiscalité sur les logements vacants.
- Aider à la rénovation par la baisse de la fiscalité sur la rénovation énergétique pour les propriétaires.
- Réfléchir sur le rôle de la commune sur les bâtiments en centre bourg pouvant faire l'objet d'un achat par la commune pour accélérer leur rénovation.
- Continuer à améliorer le centre des villages en dotant chacun d'entre eux d'un micro-équipement

Après débat, le conseil valide le renforcement de sa politique de service et de proposition de réaménagement de son patrimoine bâti, intégrant la rénovation de la maison Guyon selon les orientations décrites plus haut. La commission patrimoine et le bureau reprendront ces orientations pour faire des propositions concrètes.

7/ Nouvelle tarification des photocopies et impressions

Madame Valérie VECLAIN rappelle au Conseil que le contrat de location du nouveau photocopieur a été renouvelé en fin d'année 2024, avec de nouveaux tarifs pour les copies et impressions en noir/blanc et en couleur. Tous les ans, il est facturé à Familles Rurales (micro-crèche et EVS) les copies et impressions réalisées par leur entité respective. Les prix ayant augmenté avec ce nouveau contrat, il est proposé d'augmenter également les frais de copies et d'impression et d'y rajouter les frais de location du matériel et l'achat du papier, à compter du 1^{er} mars 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Facturer les photocopies et impressions à 0.0045 € pour le noir/blanc et à 0.45 € pour la couleur ;
 - L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

8/ Tarif de vente des parcelles de la 2^{ème} tranche du lotissement Les Perrières

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que 5 parcelles sont à vendre dans la tranche 2 du lotissement des Perrières. Les parcelles de la tranche 1 avaient été vendues à 62.50 € m² HT soit 75 €/m² TTC sauf la parcelle n° 4 qui possédait un chemin d'accès plus long de 100 m². La taille moyenne des parcelles était de 728 m².

Aujourd'hui les parcelles auront une taille de 1 000 m² dont 800 m² constructibles. Elles seront plus proches de la RN 57. Pour mémoire les prix de vente :

- du lotissement Century à Nods sont à plus de 100 €/m²
- sur le territoire d'Epenoy les récentes ou prochaines ventes communales privées s'échelonnent de 95 €/m² à 120 €/m².

Afin de commercialiser ces 5 parcelles à l'automne, il est proposé un prix de mise en vente de 100 € TTC/m² et 50 € TTC/m² pour l'aisance. Un débat s'ouvre entre les conseillers. Au vu des discussions et des arguments avancés, Monsieur le Maire propose aux conseillers de revenir lors d'un prochain Conseil avec 2 ou 3 propositions de prix intégrant chacun des prix différents pour le constructible et le non constructible.

9/ Informations diverses

- **Anniversaire des 95 ans** : depuis 2020 (début du COVID) les anniversaires des 95 ans n'étaient plus fêtés par la Mairie. Monsieur le Maire demande au Conseil l'intérêt de les maintenir. Après vote, il est décidé que les anniversaires des 90 et 100 ans sont donc maintenus et les 95 ans ne seront plus fêtés par la Mairie. Par ailleurs, afin de s'adapter à l'allongement de la durée de travail, l'âge requis pour participer au repas annuel des aînés sera progressivement augmenté d'une année par an, chaque année, jusqu'à arriver au nouveau seuil de 70 ans.

La séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance,
Florence HERMANN



Le Maire,
Pierre-François BERNARD

